

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil
Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	26 novembre 2019
Date de l'affichage	27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2019_99 Demande de FIC numérique – portail Famille

Rapporteur : F. BALLESTER

Le Schéma territorial du numérique : construisons un e-territoire, voté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 5 février 2019, prévoit la mise en place d'un Fonds d'intervention communautaire consacré au numérique, doté d'une enveloppe de 250 000 €

L'objectif de ce fonds de concours est de permettre de financer des projets numériques innovants, mutualisables ou pouvant être dupliqué et qui pourraient être développés sur tout ou une partie des communes de l'agglomération.

Dans le cadre de l'enveloppe globale de 250 000 € du FIC numérique 2019-2021, un montant maximum de 10 k€ peut être attribué à chaque commune-membre de Lorient Agglomération, ce montant pouvant être réparti entre plusieurs projets.

La commune de Guidel s'est donc portée candidate pour bénéficier du fonds de concours au titre de la mise en place du portail famille.

Ce nouveau Portail FAMILLE permet d'inscrire les enfants aux différentes activités périscolaires et extrascolaires, de les réserver, de consulter les dossiers et de payer les factures en ligne.

L'espace personnel est accessible 24h/24 à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone portable.

Il est précisé que seules les dépenses d'investissement sont éligibles au titre du FIC numérique.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses d'investissement

		HT	TTC
FA1907608	Interface TIPI		
	Suivi de projet		
	Réunion de lancement du portail Famille	3 750,00	4 500,00
FA1906383	Réunion de lancement		
	Analyse des besoins		
	Paramétrage du logiciel		
	Formation	5 667,00	6 614,40
FA1906607	Formation utilisateurs	3 255,00	3 255,00
FA1906935	Espace citoyens		
	Formation Espace citoyens	4 545,00	5 082,00
	Réunion de Projet		
FA19067763	Concerto MOBILITY OPUS	1 450,00	1 740,00
FA1907530	Formation e-learning	400,00	480,00
	TOTAL	19 067,00	21 671,40

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 25 novembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du FIC numérique auprès de Lorient Agglomération au titre de la mise en place du portail famille.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 4 Décembre 2019
Le Maire,
Joël DANIEL

